

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Nos réf : SR/HT/HG

N° 2024-096

**Avenant à l'arrêté n°2024-062 du 02 août 2024 Portant autorisation de stationnement N° 02 d'un véhicule taxi sur la commune de Bavans (Doubs)****La Maire de la Commune de Bavans,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2213-33 et L. 5211-9-2 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté préfectoral numéro 25-2016-01-27-001 relatif à la profession et l'exploitation des taxis et voitures de transport avec chauffeur dans le département du Doubs ;

Vu l'arrêté 2024-059 du 17 juillet 2024, portant réglementation en matière de circulation, de stationnement des taxis ;

Vu l'information relative au changement de véhicule présentée le 21 octobre 2024 par Monsieur RIZKI Mohamed-Yassin domicilié au 06 Allée des Quetsches 25550 Bavans ;

**ARRÊTE****ARTICLE 1 :**

L'article 2 du précédent arrêté est modifié comme suit :

À compter du 21/10/2024, le nouveau véhicule taxi en circulation autorisé sur cet emplacement de stationnement est le suivant : Véhicule de la marque **Peugeot**, modèle **5008**, dont le numéro d'immatriculation est **GZ--528-PR**.

Le véhicule devra être équipé des signes distinctifs du taxi et sera équipé des dispositifs homologués permettant son exercice (compteur horokilométrique, dispositif extérieur lumineux portant mention de taxi).

**ARTICLE 2 :**

La Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le Service « Gardes nature communautaire », Monsieur RIZKI Mohamed-Yassin, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à l'intéressé le : 07/11/2024

Publié sur site internet le : 07/11/2024

**Bavans, le 07 novembre 2024****La Maire,  
Sophie RADREAU**